# FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRÉ

#### **SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2019**

#### RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

#### Etats financiers - Exercice clos le 31 Décembre 2019

#### I. Rapport sur l'audit des Etats Financiers

#### 1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué l'audit des Etats Financiers de FCP Axis Placement Equilibré qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2019, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir un actif net de 1 009 108 DT, y compris des sommes capitalisables de l'exercice s'élevant à 3 541 DT.

À notre avis, les Etats Financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds au 31 décembre 2019, ainsi que sa performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

# 2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des Etats Financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### 3. Observation

Nous attirons l'attention sur :

- La note 3.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par le fonds FCP Axis Placement Equilibré pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.
- La note 5.3 des états financiers qui décrit les évènements postérieurs à la clôture qui sont liés à la crise sanitaire COVID-19 et ses impacts potentiels sur l'activité du fonds.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

#### 4. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration du gestionnaire BMCE Capital Asset Management.

Notre opinion sur les Etats Financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport. En application des dispositions de l'article 20 du Code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport du gestionnaire par référence aux données figurant dans les Etats Financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du gestionnaire et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les Etats Financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du gestionnaire semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

# 5. Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les Etats Financiers

La Direction du gestionnaire est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des Etats Financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'Etats Financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances .

Il incombe aux responsables de la gouvernance du gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds.

#### 6. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats Financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des Etats Financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

#### En outre:

Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

# II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes règlementaires en vigueur en la matière.

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne support de l'établissement des Etats Financiers. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que de la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombe à la Direction et au Conseil d'Administration du gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes du contrôle interne support de l'établissement des Etats Financiers.

Un rapport détaillé traitant des déficiences importantes, des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction de la société.

Tunis, le 31 mars 2020

Le Commissaire aux Comptes :
AMC ERNST & YOUNG
Noureddine HAJJI

# BILAN ARRETE AU 31/12/2019 (Exprimé en dinar Tunisien)

			31/12/2019	31/12/2018
	ACTIF			
AC1-	Portefeuille-titres		774 216	602 069
	a- Actions, valeurs assimilées et droits attachés	4.1	483 659	493 345
	b. Obligations et valeurs assimilées	4.2	290 557	108 724
AC2-	Placements monétaires et disponibilités		241 846	102 742
	a- Placements monétaires	4.4	129 428	-
	b- Disponibilités		112 418	102 742
AC3-	Créances d'exploitation	4.6	3 717	1 270
	TOTAL ACTIF		4 040 770	700 004
	TOTAL ACTIF		1 019 779	706 081
	<u>PASSIF</u>			
PA1-	Opérateurs créditeurs	4.7	7 584	7 077
PA2-	Autres créditeurs divers	4.8	3 087	2 776
	TOTAL PASSIF		10 671	9 853
	ACTIF NET			
CP1-	Capital	4.9	1 010 521	699 464
CP2-	Sommes Capitalisables		(1 413)	(3 236)
	a - Sommes capitalisables des exercices antérieurs		(4 954)	(2 630)
	b - Sommes capitalisables de l'exercice		3 541	(606)
	ACTIF NET		1 009 108	696 228
	TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		1 019 779	706 081

# ETAT DE RESULTAT Période du 01/01/2019 au 31/12/2019 (Exprimé en dinar Tunisien)

			Exercice clos le	Exercice clos le
			31/12/2019	31/12/2018
PR1-	Revenus du portefeuille-titres	4.3	13 609	17 185
	a. Dividendes		10 557	10 187
	b. Revenus des obligations et valeurs assimilées		3 052	6 998
PR2-	Revenus des placements monétaires	4.5	9 774	1 726
	TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		23 383	18 911
CH1-	Charges de gestion des placements	4.10	(18 070)	(18 791)
	REVENUS NETS DES PLACEMENTS		5 313	120
CH2-	Autres charges	4.11	(3 961)	(1 263)
	RESULTAT D'EXPLOITATION		1 352	(1 143)
PR4-	Régularisation du résultat d'exploitation		2 189	537
	SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE		3 541	(606)
PR4-	Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(2 189)	(537)
	Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		50 182	(76 315)
	Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		(78 038)	89 510
	Frais de négociation de titres		(1 717)	(3 768)
	RESULTAT NET DE L'EXERCICE		(28 221)	8 284

# ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET Période du 01/01/2019 au 31/12/2019 (Exprimé en dinar Tunisien)

		Exercice clos le 31/12/2019	Exercice clos le 31/12/2018
AN 1-	VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT	(20 224)	8 284
	DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	(28 221)	0 204
	a- Résultat d'exploitation	1 352	(1 143)
	b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	50 182	(76 315)
	c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(78 038)	89 510
	d- Frais de négociation de titres	(1 717)	(3 768)
AN 3-	TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	341 101	(14 173)
	a / Souscriptions	619 125	217 124
	Capital	669 687	190 210
	Régularisation des sommes non distribuables	(49 501)	26 877
	Régularisation des sommes capitalisables	(1 061)	37
	b / Rachats	(278 024)	(231 297)
	Capital	(298 301)	(212 401)
	Régularisation des sommes non distribuables	18 745	(19 481)
	Régularisation des sommes capitalisables	1 532	585
	VARIATION DE L'ACTIF NET	312 880	(5 889)
AN 4-	ACTIF NET		
	en début de l'exercice	696 228	702 117
	en fin de l'exercice	1 009 108	696 228
AN 5-	NOMBRE DE PARTS		
	en début de l'exercice	1 292	1 334
	en fin de l'exercice	1 978	1 292
	VALEUR LIQUIDATIVE	510,165	538,875
	TAUX DE RENDEMENT	-5,33%	2,38%

# NOTES AUX ETATS FINANCIERS AU 31-12-2019

#### 1- Presentation du fonds commun de placement FCP axis Placement Equilibre

FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRÉ initialement dénommé FCP AXIS Tunisie Indice est un fonds commun de placement de catégorie mixte, régi par le code des OPC promulgué par la loi n° 2001-83 du 24-07-2001 et ayant obtenu l'agrément du CMF numéro 17-2007 du 11-09-2007.

Sa durée de vie est de 99 ans à compter de sa date de constitution.

FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRÉ est un fonds commun de placement de capitalisation, il ne distribuera aucun dividende durant sa durée de vie. Le dépositaire de ce fonds est ARAB TUNISIAN BANK (ATB). Le gestionnaire est BMCE Capital Asset Management.

Au cours de l'exercice 2012, la dénomination du fonds a changé en passant de «FCP AXIS TUNISIE INDICE » à «FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE».

#### 2- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31-12-2019 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

# 3- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### 3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

#### 3.2- Evaluation des placements

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres admis à la cote et de titres OPCVM et sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value

potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres, correspond au cours en bourse à la date du 31-12-2019 pour les titres admis à la cote et à la valeur liquidative au 31-12-2019 pour les titres OPCVM.

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31/12/2019, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations du fonds FCP Axis Placement Equilibré figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 »

Au 31/12/2019, le fonds FCP Axis Placement Equilibré dispose d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 (BTA\_6.5%\_11 JUIN 2025) pour une valeur de 109 711 DT. Cette ligne a été valorisée à la valeur actuelle sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines.

Compte tenu des spécifiés des OPCVM, ce changement de méthode comptable a été appliqué d'une manière prospective et aucun retraitement n'a été opéré sur les données présentées comparativement dans les états financiers de l'exercice clos.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

#### 3.3- Traitement des opérations de pensions livrées

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste «AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués à leur coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pension livrée » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC 2-Placements monétaires et disponibilités ».

A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont individualisés et présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR 2-Revenus des placements monétaires ».

#### 3.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

# 4- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

# 4.1- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés :

Le solde de ce poste s'élève, au 31/12/2019 à 483 659 DT, il s'analyse comme suit :

Désignation	Quantité	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2019	% Actif	
Titres OPCVM		44 104	44 934	4,41%	(
FCP AXIS AAA	417	43 018	43 848	4,30%	1
SICAV AXIS TRESORERIE	10	1 086	1 086	0,11%	1
Actions et droits rattachés		447 468	438 725	43,02%	1
ASSAD	420	3 053	3 014	0,30%	1
ATTIJARI BANK	1 072	39 943	36 419	3,57%	1
BH BANK	1 568	18 467	18 590	1,82%	1
BIAT	558	66 919	64 133	6,29%	1
BNA	1 493	18 598	17 683	1,73%	1
ВТ	8 967	68 771	68 490	6,72%	1
CARTHAGE CEMENT	1 475	1 661	1 749	0,17%	1
CITY CARS	330	2 400	2 408	0,24%	1
EUROCYCLES	343	5 892	6 366	0,62%	1
ОТН	900	14 326	12 289	1,21%	1
PGH	905	12 581	11 883	1,17%	1
SAH	2 600	31 040	30 818	3,02%	1
SFBT	3 264	62 372	62 006	6,08%	1
SOTETEL	320	1 512	1 600	0,16%	1
SOTIPAPIER	1 214	8 004	8 395	0,82%	1
SOTUVER	1 075	9 843	8 995	0,88%	1
SPDIT	500	4 311	4 300	0,42%	1
STB	2 380	9 718	10 708	1,05%	1
TELNET HOLDING	1 160	10 065	11 151	1,09%	1
TPR	1 327	6 507	6 464	0,63%	1
UBCI	204	4 853	6 120	0,60%	1
UIB	1 454	32 925	33 252	3,26%	1
UNIMED	648	6 421	6 054	0,59%	1
AIR LIQUIDE	6	474	420	0,04%	1
ICF	40	5 637	4 808	0,47%	1
SANIMED	330	1 175	611	0,06%	1

Total 491 572 483 659 47,43%

<sup>(\*) 4,45%</sup> par rapport à l'actif net

Le détail des mouvements intervenus au niveau du portefeuille titres au cours de l'exercice 2019 est le suivant :

Désignation	Coût d'acquisition au 31-12- 2018	Acquisition de l'exercice	Cession de l'exercice	Coût d'acquisition des titres cédés	Plus ou moins- values réalisées	Coût d'acquisition au 31-12-2019
Titres OPCVM						
FCP AXIS AAA	-	43 018	-	-	-	43 018
FCP Axis Actions	9 651		7 778	9 651	(4.072)	
Dynamique		-			(1 873)	-
FCP Axis Capital Prudent	23 628	-	21 524	23 628	(2 104)	-
SICAV AXIS TRESORERIE	-	26 536	24 878	25 450	(572)	1 086
Total titres OPCVM	33 279	69 554	54 180	58 729	(4 549)	44 104
Titres cotés						
ASSAD	8 788	3 053	7 972	8 788	(816)	3 053
ATTIJARI BANK	18 408	32 342	8 252	10 806	(2 554)	39 943
ВН	8 028	26 575	14 420	16 136	(1 717)	18 467
BIAT	51 262	58 074	35 743	42 418	(6 675)	66 919
BNA	9 456	18 112	7 827	8 971	(1 144)	18 598
BT	25 166	80 818	36 018	37 212	(1 195)	68 771
BTE ADP	22 959	-	12 558	22 959	(10 401)	-
CARTHAGE CEMENT	15 255	24 744	32 845	38 338	(5 493)	1 661
CITY CARS	-	2 400	-	-	-	2 400
DELICE HOLDING	5 230	6 244	9 578	11 474	(1 896)	-
EUROCYCLES	11 625	43 188	49 552	48 921	632	5 892
HEXABYTE	-	1 347	1 359	1 347	12	-
LANDOR	1 883	7 112	8 675	8 994	(319)	-
MEUBLES INTERIEURS	2 302	2 965	5 269	5 267	2	-
MPBS	- 0.070	1 740	2 295	1 740	555	-
NBL OTH	2 072	40 044	2 174 51 181	2 072	102	14 226
SAH	24 513 25 117	42 341 22 250	14 430	52 528 16 327	(1 347) (1 897)	14 326 31 040
SERVICOM	93 771	14 425	39 146	108 196	(69 050)	31 040
SFBT	40 328	58 457	37 170	36 413	757	62 372
SOMOCER	3 930	16 530	18 668	20 460	(1 792)	02 372
SOPAT		1 620	1 623	1 620	2	-
SOTETEL	_	8 542	6 419	7 030	(611)	1 512
SOTIPAPIER	460	11 027	4 300	3 483	817	8 004
SOTRAPIL	-	1 680	1 419	1 680	(261)	-
SOTUVER	66 140	19 761	91 872	76 059	15 813	9 843
SPDIT	6 569	-	2 480	2 259	221	4 311
STAR	-	7 419	7 658	7 419	239	-
STB	6 857	9 718	6 120	6 857	(737)	9 718
PGH	-	27 448	13 392	14 867	(1 474)	12 581
TELNET	4 740	106 318	100 359	100 993	(634)	10 065
TPR	3 145	9 759	6 997	6 398	599	6 507
TUNISAIR	-	6 345	5 721	6 345	(624)	-
TUNISIE VALEURS	-	10 500	11 041	10 500	541	-
UBCI	-	6 304	1 864	1 451	413	4 853
UIB	-	34 416	1 491	1 491	-	32 925
UNIMED	8 190	15 407	18 130	17 176	954	6 421
AIR LIQUIDE	-	1 176	686	702	(16)	474
ICF	48 384	73 052	119 092	115 799	3 293	5 637

SANIMED	1 175	-	-		-	1 175
Total Titres cotés	515 752	813 210	795 795	881 494	(85 699)	447 468
Total	549 031	882 764	849 975	940 224	(90 249)	491 572

# 4.2- Obligations et valeurs assimilées

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-2019 à 290 557 DT et correspond aux placements en bons du trésor assimilables et emprunts de sociétés. Il se détaille comme suit :

Désignation	Quantité	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2019	% Actif
Engage History		-		00.400/
Emprunts d'état		218 010	229 301	22,49%
BTA 6.3% MARS 2026	132	114 180	119 590	11,73%
BTA_6.5%_11 JUIN 2025	120	103 830	109 711	10,76%
Emprunts des sociétés		58 000	61 257	6,01%
AMEN BANK 2014-5A-7.35%	1 000	20 000	20 992	2,06%
TLSUB2018_7A_17/01	200	20 000	21 683	2,13%
UIBSUB2015_7.5%_7A	300	18 000	18 581	1,82%
Total		276 010	290 557	28,49%

Le détail des mouvements intervenus au niveau des obligations et valeurs assimilées au cours de l'exercice 2019 est le suivant :

Désignation	Coût d'acquisi- tion au 31- 12-2018	Acquisition de l'exercice	Rembourse- ment ou cession	Coût d'acquisi- tion des titres cédés	Plus ou moins- values réalisées	Coût d'acquisition au 31-12- 2019
Emprunts d'Etat						
BTA 6.3% MARS 2026	-	114 180	-	-	-	114 180
BTA_6.5%_11 JUIN 2025	-	1 017 283	925 653	913 453	12 201	103 830
BTA_5.5%_03/2019	104 990	-	105 000	104 990	11	-
Total Emprunts d'Etat	104 990	1 131 463	1 030 653	1 018 442	12 211	218 010
Emprunts des sociétés						
AMEN BANK 2014-5A-7.35%	-	20 000	-	-	-	20 000
TLSUB2018_7A_17/01	-	20 000	-	-	-	20 000
UIBSUB2015_7.5%_7A	-	24 000	6 000	6 000	-	18 000
Total Emprunts des sociétés	-	64 000	6 000	6 000	-	58 000
Total	104 990	1 195 463	1 036 653	1 024 442	12 211	276 010

# 4.3- Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2019	Solde au 31/12/2018
Revenus des Actions	10 557	10 187
Revenus des BTA	1 339	6 998
Revenus des obligations des sociétés	1 713	-
Total	13 609	17 185

# 4.4- Note sur les placements monétaires

Le solde de cette rubrique s'élève au 31-12-2019 à 129 428 DT et s'analyse comme suit :

Désignation	Quantité	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2019	% Actif
Bons de trésor à court terme		28 469	29 045	2,85%
BTCT 52 SEMAINES 05/05/2020 8%	30	28 469	29 045	2,85%
Prise en pension		100 230	100 383	9,84%
PL ATT_0.1M_7.85%_13J_7012020		100 230	100 383	9,84%
Total		128 699	129 428	12,69%

# 4.5- Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'analysent comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2019	Solde au 31/12/2018
Revenus des BTCT	576	-
Revenus des pensions livrées	6 298	-
Revenus compte courant rémunéré	2 900	1 726
Total	9 774	1 726

# 4.6- Note sur les créances d'exploitation

Les créances d'exploitation s'élèvent à 3 717 DT au 31-12-2019 contre un solde de 1 270 DT au 31-12-2018 et se détaillent comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2019	Solde au 31/12/2018
Intérêts créditeurs	1 190	340
Retenue à la source/BTA	2 122	930
Retenue à la source/EO	405	-
Total	3 717	1 270

#### 4.7- Note sur les opérateurs créditeurs

Ce poste comprend les sommes dues par FCP Axis Placement Equilibré au gestionnaire BMCE Capital Asset Management et au dépositaire. Elles s'élèvent à 7 584 DT au 31-12-2019 contre 7 077 DT au 31-12-2018.

Désignation	Solde au 31/12/2019	Solde au 31/12/2018		
Gestionnaire	1 601	1 093		
Dépositaire	5 984	5 984		
Total	7 584	7 077		

#### 4.8- Note sur les autres créditeurs divers

Les autres créditeurs divers s'élèvent à 3 087 DT au 31-12-2019 contre 2 776 DT au 31-12-2018.

Désignation	Solde au 31/12/2019	Solde au 31/12/2018		
Commissaire aux comptes	2 904	2 522		
Publications	102	201		
CMF	81	53		
Total	3 087	2 776		

# 4.9- Capital

La variation de l'Actif Net de l'exercice s'élève 312 880 DT et se détaille comme suit:

Variation de la part Capital	311 057
Variation de la part Revenu	1 823
Variation de l'Actif Net	312 880

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2019 se détaillent ainsi :

# Capital au 01-01-2019

Montant:	699 464
Nombre de titres :	1 292
Nombre de porteurs de parts :	2

# Souscriptions réalisées

Montant:	669 687
Nombre de titres émis :	1 237
Nombre de porteurs de parts nouveaux :	2

# Rachats effectués

Montant:	298 301
Nombre de titres rachetés :	551
Nombre de porteurs de parts sortants :	1

# Capital au 31-12-2019

Montant:	1 070 850	*
Nombre de titres :	1 978	
Nombre de porteurs de parts :	3	

(\*) Il s'agit de la valeur du capital évalué sur la base de la part capital de début de l'exercice. La valeur du capital en fin de l'exercice est déterminée en ajoutant les sommes non distribuables de l'exercice.

Ainsi, la valeur du capital en fin de l'exercice peut être déterminée ainsi :

Capital sur la base de la part de capital en début de l'exercice	1 070 850
Variation des + ou- values potentielles sur titres	50 182
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	(78 038)
Régularisation des SND	(30 757)
Frais de négociation de titres	(1 717)
Capital au 31/12/2019	1 010 521

# 4.10- Note sur les charges de gestion des placements

Ce poste comporte les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire.

Les charges de gestion s'élèvent à 18 070 DT en 2019. Cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2019	Solde au 31/12/2018		
Rémunération du Gestionnaire	12 120	12 841		
Rémunération du Dépositaire	5 950	5 950		
Total	18 070	18 791		

# 4.11- Autres charges

Les autres charges s'élèvent à 3 961 DT en 2019. Cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2019	Solde au 31/12/2018		
Rémunération CAC	2 920	-		
Redevance CMF	679	719		
Publications	201	395		
Services bancaires et assimilés	152	141		
Timbre fiscal	9	8		
Total	3 961	1 263		

#### 5- AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS

# 5.1- Données par parts et ratios pertinents

Données par parts	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015
Revenus des placements	11,821	14,637	19,228	14,430	19,743
Charges de gestion des placements	-9,135	-14,544	-14,645	-11,311	-13,080
Revenu net des placements	2,686	0,093	4,583	3,119	6,663
Autres charges	-2,003	-0,978	-0,996	-1,459	-1,921
Résultat d'exploitation	0,684	-0,885	3,588	1,660	4,742
Régularisation du résultat d'exploitation	1,107	0,415	-0,117	0,069	0,110
Sommes capitalisables de l'exercice	1,790	-0,469	3,471	1,729	4,852
Variation des + ou - values potentielles sur titres	25,370	-59,067	15,738	58,981	-48,894
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-39,453	69,280	21,936	-75,198	-26,289
Frais de négociation de titres	-0,868	-2,916	-1,065	-3,250	-0,692
+ ou - values sur titres et frais de négociation	-14,951	7,296	36,610	-19,467	-75,876
Résultat net de l'exercice	-14,267	6,412	40,198	-17,805	-71,134
Droits d'entrée et droits de sortie	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Résultat non distribuable de l'exercice	-14,951	7,296	36,610	-19,467	-75,876
Régularisation du résultat non distribuable	-15,549	5,724	-1,021	-2,531	0,747
Sommes non distribuable de l'exercice	-30,500	13,020	35,589	-21,998	-75,129
Distribution de dividende	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Valeur Liquidative	510,165	538,875	526,324	487,264	507,535

Ratios de gestion des placements	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015
Charges de gestion des placements/ actif net moyen	2,64%	2,61%	2,53%	2,36%	2,24%
Autres charges / actif net moyen	0,58%	0,18%	0,17%	0,30%	0,33%
Résultat capitalisables de l'exercice / actif net moyen	0,20%	-0,16%	0,62%	0,35%	0,81%

#### 5.2. Transactions avec les parties liées

- La convention de gestion qui lie la société BMCE Capital Asset Management et le FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRÉ prévoit le paiement d'une commission de gestion de 1,5% H.T par an calculée quotidiennement sur la base de l'actif net et payée mensuellement. La rémunération de BMCE Capital Asset Management au titre de la commission de gestion de l'exercice 2019 s'élève à 12 120 DT TTC.
- Les opérations d'achat et de vente d'actions pour le compte de FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRÉ effectuées auprès de BMCE Capital Securities sont soumises à une commission de courtage au taux de 0,1% H.T du montant brut de l'opération. Cette commission s'élève à 1 717 DT TTC au titre de l'exercice 2019.
- Le dépositaire perçoit une commission égale à 0.15% H.T de l'actif net par an (Avec un minimum de 5000 dinars H.T par an), calculée quotidiennement et payée annuellement. La rémunération du dépositaire s'élève à 5 950 DT TTC au titre de 2019.

#### 5.3- Evènements postérieurs à la date de clôture :

Suite à la survenance des événements exceptionnels liés à la crise sanitaire COVID-19, il est important d'attirer l'attention sur les points suivants :

#### - Continuité de l'exploitation :

A l'issue des évènements exceptionnels cités ci-dessus, l'activité du FCP AXIS PLCACEMENT EQUILIBRE s'est poursuivie da manière habituelle jusqu'à la date de la rédaction de ce rapport, que ce soit, au niveau de la gestion du portefeuille titres (achat et vente en bourse et placements), au niveau de la gestion des souscriptions et rachats ou au niveau de la tenue de la comptabilité et de la production de la valeur liquidative de manière régulière.

# - Variation de la valorisation des actions cotées :

A l'issue des évènements exceptionnels cités ci-dessus, les cours des titres cotées ont accusé une baisse significative pendant quelques séances avant de se stabiliser et d'enregistrer une remontée, à la date de la rédaction de ce rapport. Les cours restent cependant étroitement liés à l'impact de ces événements exceptionnels sur les sociétés cotées et à leurs aptitudes à s'adapter à cette crise.

#### - Variation de la valorisation des emprunts obligataires, BTA et titres à revenu fixe :

L'estimation de l'impact des événements en cours sur les emprunts obligataires et BTA ne peut être mesurée de manière fiable à la date d'élaboration des états financiers